

Politique de développement durable des caisses



Cette politique vise à préciser comment les caisses souhaitent intégrer la vision du Développement durable à leur modèle d'affaires d'institution financière coopérative en lien avec leur mission et leurs valeurs. La caisse adopte cette politique en ayant comme priorité l'intérêt de ses membres, tout en assurant le soutien à sa communauté et en veillant à sa pérennité comme organisation.

Par son envergure et sa présence locale, Desjardins a la possibilité d'influencer positivement l'ensemble de son écosystème pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

OBJECTIFS

- Mettre en place un cadre pour l'identification des initiatives en matière de Développement durable et de Finance responsable tant au point de vue des pratiques d'affaires que de gestion de la caisse;
- Favoriser la participation des Parties prenantes de la caisse aux efforts qu'elle déploie pour favoriser le Développement durable des collectivités et la transition vers une économie durable et responsable;
- Donner les assises requises à l'identification et l'analyse des principaux risques et occasions d'affaires associés aux Facteurs ESG à l'échelle locale.

ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE

Dans les limites de son champ d'action d'institution financière et de ses capacités financières et en cohérence avec les orientations du Mouvement en la matière, la caisse s'engage à :

- Inclure le Développement durable et la Finance responsable dans son plan d'exécution et son plan d'engagement et de proximité avec le milieu;
- Intégrer graduellement les Facteurs ESG dans l'ensemble de ses décisions d'affaires, en incluant lorsque pertinent la participation des membres, des organismes de son milieu et des employés;
- Fixer des cibles et des indicateurs de performance en lien avec la présente politique au plan des pratiques d'affaires et de gestion (dans ce dernier cas à titre d'exemples : Approvisionnement responsable, efficacité énergétique et gestion des matières résiduelles);
- Offrir aux membres et clients des produits financiers verts et responsables leur permettant de contribuer au Développement durable;
- Soutenir les communautés dans leur volonté de mettre en œuvre des initiatives de développement durable et de Transition énergétique juste;
- Sensibiliser et former ses Administrateurs et employés au Développement durable et à la Finance responsable;
- Assumer un leadership dans son milieu pour encourager la transition vers une économie durable et responsable;
- Informer ses membres de l'avancement des initiatives en Développement durable de la caisse.

Le conseil d'administration de la caisse est responsable de proposer la révision de la présente politique au besoin, mais au minimum tous les cinq ans.

TERMINOLOGIE

Administrateur

Un membre du conseil d'administration, d'une commission ou d'un comité d'une caisse et toute autre personne nommée à titre d'administrateur en vertu des lois et règlements régissant la caisse.

Approvisionnement responsable

Mode d'approvisionnement qui intègre des critères environnementaux et sociaux aux processus d'achat des biens et services comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits. Ceci inclut notamment l'achat de proximité.

Développement durable

Développement soucieux de répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il vise à ce que les gouvernements, les entreprises et les individus prennent en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales dans leur processus de décision, leurs pratiques d'affaires et de gestion, et dans leurs politiques.

Facteurs ESG

Acronyme désignant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extrafinancière. Ces facteurs se définissent comme suit :

- Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des risques environnementaux, etc.
- Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la chaîne de sous-traitance, le dialogue social, etc.
- Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion, la présence d'un comité de vérification, l'absence de corruption, etc.

Finance responsable

La finance responsable désigne des pratiques de la finance qui prennent en compte des critères extrafinanciers en sus des critères financiers, comme les Facteurs ESG. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable.

Parties prenantes

Toute personne physique ou morale qui influence le Mouvement Desjardins ou qui est susceptible de bénéficier des retombées positives ou de subir les conséquences négatives de ses décisions. Les parties prenantes de l'entreprise regroupent notamment ceux qui participent à sa vie économique (Employés, membres, clients, fournisseurs, Administrateurs), ceux qui observent l'entreprise (syndicats, organisme non gouvernemental) et ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale, etc.).

Transition énergétique juste

La transition énergétique consiste à assurer la transition d'une société qui dépend des énergies fossiles vers une économie faible en carbone. Dans ce contexte, la transition juste assure l'avenir et les moyens de subsistance des travailleurs et de leurs communautés en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques.